



Déclaration préalable CGT

CSEE DTSI

Séance des 27, 28 et 29 octobre 2021

Conscients de l'urgence climatique qui s'inscrit de plus en plus dans leur expérience vécue, les citoyens pressent les États à passer des engagements aux actes. Et, alors qu'il y a peu encore le sujet était affaire de spécialistes, tout le monde veut désormais participer aux prises de décisions, au-delà des formes traditionnelles de représentation. En particulier les jeunes, ayant grandi au rythme des COP, ils mesurent l'inefficacité des États et des politiques sur un sujet aussi grave que l'avenir de la vie sur Terre, autrement dit le leur, et la prévision de scénarios-catastrophes.

Sur quelle planète allons-nous vieillir ? Quelle planète allons-nous laisser à nos descendants ? En disant cela tout le monde pense aux transports, aux industries polluantes. Pourtant il en est une à laquelle peu pensent. L'industrie numérique mondiale, par sa consommation d'eau, de matériaux et d'énergie a une empreinte équivalente à trois fois celle de la France. Les technologies numériques (digital is english) consomment 10% de l'électricité produite dans le monde et rejettent près de 4% du CO₂, soit un peu moins du double du secteur civil aérien mondial. Un smartphone nécessite 183 kilos de matière première pour 150 grammes de produit fini. Sur internet, plus de 40% du trafic provient d'automates ou de personnes payées pour générer une attention factice.

Nous ne pouvons que nous interroger sur notre contribution en tant que salariés d'une entreprise qui cherche à développer au maximum l'usage du numérique et des réseaux pour générer le maximum de fric à donner aux actionnaires. L'argument qui consisterait à dire si ce n'est pas nous d'autres le feraient revient à dire "c'est pas nous qu'avons commencé". Ça rappelle furieusement la cour de récréation.

37 des sociétés du CAC 40 (hors Alstom, Bouygues et Pernod-Ricard) ont publié leurs résultats du premier semestre 2021. Le total de leurs bénéfices nets s'approche des 57 milliards d'euros. Ce n'est ni plus ni moins qu'un record. C'est 33% de plus qu'au premier semestre 2019. 2019 constitue la période de référence puisque rien ne sert de comparer à 2020 qui était une année trop particulière. Il faut simplement noter que les petites pertes du premier semestre 2020 n'étaient qu'une parenthèse. Sur l'année 2020, les profits du CAC 40 s'étaient d'ailleurs élevés à 37 milliards d'euros. Ces résultats sont d'autant plus impressionnants, mais également à relativiser, que le chiffre d'affaires global de ce premier semestre 2021 est encore

inférieur à celui du premier semestre 2019. Obtenir un résultat bien supérieur avec un chiffre d'affaires inférieur signifie que les entreprises ont fortement augmenté leurs marges et leur rentabilité. Parmi les facteurs explicatifs de cette plus forte rentabilité, on peut penser à la baisse des impôts de production et la baisse des taux d'intérêts. La hausse de la rentabilité, pour ce semestre, s'explique aussi par une réduction des plans d'investissements prévus. Enfin, un facteur bien plus marquant est la "réorganisation" des entreprises. Derrière ce terme, il faut généralement entendre "suppressions d'emplois". La baisse des investissements est caractéristique d'une vision court-termiste dont le but est de répondre à la pression des marchés boursiers en enrichissant au plus vite les actionnaires.

Déjà en temps normal la CGT a alerté sur les dégâts de cette recherche de productivité sur la santé des salariés, corroborés par de nombreuses études. Le télétravail étendu a fortement aggravé la situation. Orange n'est pas la seule entreprise qui a pris prétexte de la crise sanitaire pour accélérer encore son plan d'augmentation de la productivité ("Dégage 2025"). Le dernier baromètre du cabinet Empreinte Humaine montre que les cas de burn out sévères ont grimpé de 25% entre mai et octobre 2021, touchant 2,55 millions de salariés.

Bruno Le Maire et Emmanuel Macron discutent d'un plan d'investissements de 20 à 30 milliards d'euros sur 5 ans censé permettre la réindustrialisation de la France après des décennies d'abandon de l'industrie par l'État. À ce rythme, la fourchette haute de ce plan d'investissement correspondrait à 3 mois de profit du CAC 40. Autrement dit, sur la durée de ce plan, toujours au rythme du premier semestre 2021, le CAC 40 aurait accumulé plus de 550 milliards d'euros de bénéfices quand l'État en dépenserait péniblement 30 milliards pour l'industrie.

Ces chiffres mettent au jour l'affaiblissement volontaire de l'État et de sa capacité d'intervention en matière économique. Et symétriquement la capacité d'investissement massive des entreprises qui pourraient totalement transformer l'économie mais la majeure partie de ces bénéfices iront dans la poche des actionnaires. Cela appelle notamment à la mise en place de conditionnalité des aides publiques pour contraindre les entreprises à investir.

Enfin, malgré des bénéfices records, la crise a été pour beaucoup un prétexte pour effectuer des suppressions d'emplois et que les sociétés du CAC 40 ont une marge importante pour augmenter les salaires de leurs salarié-e-s et desserrer l'étau sur leurs sous-traitants. Les grandes entreprises et leurs riches propriétaires se portent très bien, pendant que le travail continue de servir de variable d'ajustement aux mutations du capital, avec le soutien criminel des pouvoirs publics. Il y a urgence à appliquer le plan de rupture CGT pour changer enfin de braquet.

Une étude du magazine "Challenge" montre que le patrimoine cumulé des 500 plus grosses fortunes de France a augmenté de 30% en un an, notant que ce montant total "tutoie les 1 000 milliards d'euros". Mais le gouvernement nous dit que c'est la crise, il impose sa réforme de

l'assurance chômage, menace de réformer les retraites en allongeant la durée du travail et demande poliment aux chefs d'entreprise d'augmenter les salaires, sans augmenter le Smic ni le point d'indice. Indéniablement, la crise n'est pas la même pour tout le monde !

L'argent public donné aux entreprises depuis des mois avec le fameux "quoi qu'il en coûte" n'arrive jamais jusqu'aux travailleurs et travailleuses. Pire, il sert à enrichir encore les actionnaires des multinationales. Il est aberrant de verser de telles sommes sans imposer de conditions aux entreprises qui les perçoivent... Les aides publiques doivent être soumises à l'obligation de préserver les emplois, d'augmenter les salaires, d'aller vers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'investir dans l'entreprise et dans la recherche tout en préservant l'environnement. C'est le sens des revendications portées par la CGT sur la suppression de l'ex-CICE, du CIR, des allègements de cotisations et pour la taxation des profits financiers, la lutte contre l'évasion fiscale.

Le diagnostic global établi par la CGT demeure plus que jamais pertinent : les intelligences, paraît-il brillantes, qui détiennent le pouvoir ou l'entourent, feraient mieux d'écouter les représentants des salariés. Et pas seulement les grands patrons qui ne sont souvent que des financiers pour lesquels l'industrie française et l'emploi ne sont que des sujets secondaires.

Orange s'inscrit totalement dans ce fonctionnement. L'accord intergénérationnel en discussion actuellement s'apparente bien plus à un plan de départ volontaire qu'au remplacement des départs et au maintien des compétences et qualifications. Au lieu de cela, la direction de notre entreprise préfère sous-traiter de plus en plus. La perte des compétences et qualifications qui accompagne ce mouvement fait que nous nous trouvons de plus en plus pieds et poings liés à une sous-traitance dont nous devenons incapables de jeter un œil critique sur le travail, en qualité et quantité.

La recherche de gains de productivité conduit à une dégradation des services rendus ou vendus. La CGT demande que la direction présente au CSE DTSI les mesures prises pour éviter qu'une panne comme celle qui a affecté les call servers début juin 2021 avec les conséquences dramatiques sur l'acheminement des appels d'urgence ne se reproduise. La direction avait présenté un dossier sur le contexte et perspectives sur la stratégie d'arrêt du RTC au CE de la DTSI en 2017. La CGT demande que la direction présente une actualisation de ce dossier au CSE DTSI.

Enfin que dire du dialogue social ? La direction le mène certes dans le cadre fixé par la loi. La réalité confirme que la CGT a eu raison de se battre contre les changements du droit du travail introduits par les "ordonnances Macron". Le CSE DTSI de septembre en a été un exemple tant était palpable l'attente de la direction d'un avis émis par le CSE, quel qu'il soit, les questions n'étant écoutées que pour qu'elle apporte une réponse formelle à chacune, qu'aucune ne soit

sans réponse pour garantir qu'un avis serait réputé rendu. Ce qui était très palpable est que la direction devait cocher une case "avis du CSE DTSI rendu" et cocher cette case comptait bien plus que le contenu de nos échanges et les questionnements soulevés. Les formes ont certes été respectées, mais le fond va forcément vous revenir d'une manière ou d'une autre.

Toujours sur le dialogue social, une autre remarque : qu'a fait la direction sur toutes les réorganisations sur lesquelles le CSE DTSI a émis un avis négatif ? Combien de fois a-t-elle suivi l'avis du CSE ?

Orange ferme des boutiques pour les sous-traiter à la Générale de Téléphonie pour supprimer des emplois et gagner plus de fric. La GDT est sur une convention collective moins disante que celle des télécoms. Elle a aussi des pratiques condamnables. Comme par exemple convoquer des salariés très loin de leur lieu de travail. Il y a le cas d'une salariée convoquée à une réunion d'équipe à 170 kilomètres de son lieu de travail, un de ses responsables l'attendait pour lui remettre une convocation à un entretien préalable avant sanctions, la lettre lui a été remise devant ses collègues. Le lendemain même, cette salariée a tenté de mettre fin à ses jours.

La CGT interpelle la direction d'Orange représentée ici par la direction de DTSI sur ces pratiques dans une filiale d'Orange et rappelle son opposition aux suppressions d'emplois et sous-traitance, même à la sous-traitance à une filiale. La DTSI est une grosse utilisatrice de la sous-traitance à une filiale d'Orange, Sofrecom (C2S).

En janvier 2021, un collègue technicien fibre et SAV de l'UI PP a été agressé. Cet incident est lié à la politique d'Orange de ne pas entretenir les armoires et le réseau car les agresseurs étaient des clients excédés des coupures intempestives d'internet et de la télévision.

Le procès s'est tenu mardi 26 octobre 2021. La CGT a accompagné notre collègue, non seulement pour dénoncer les conséquences de la dégradation du réseau et de l'augmentation de la sous-traitance, mais aussi pour le soutenir car il se trouvait sur le banc des accusés.

Par contre la direction d'Orange ne s'était pas déplacée pour soutenir ce héros du réseau. Tirez-en vos conclusions.

Les externes qui sont actuellement dans les équipes de la DSI installées sur le site actuel de Fleury les Aubrais n'auront pas de badge pour pouvoir accéder au nouveau site et n'auront pas accès au parking.

De plus, prétextant un cahier de sécurité à remettre à jour avant de permettre aux externes de pénétrer dans le nouveau bâtiment, il leur avait été annoncé qu'ils devraient être en télétravail du déménagement jusqu'à début janvier. La CGT pense plutôt que c'était un prétexte pour ne pas avoir à gérer le manque de place dès l'emménagement puisqu'il n'y a pas assez de place pour tout le monde. Cette discrimination nous interpelle, et pour y mettre fin, la CGT demande l'arrêt de la sous-traitance avec des embauches correspondantes, à commencer par les sous-traitants qui le voudraient.

Dans le cadre de la campagne de récupération des postes par la DISU, les salariés utilisant deux écrans et ayant un contrat en télétravail doivent restituer un des deux écrans qu'ils ont à leur domicile. Alors que la direction pousse au télétravail, pour gagner des mètres carrés, ce sont encore une fois les salariés qui doivent s'adapter aux restrictions d'investissement de l'entreprise. Et ce sont bien les conditions de travail qui se détériorent.

Le déménagement des salariés vers le site d'Orange-Estuaire à Nantes s'est fini le 14 octobre 2021. Le constat n'est pas brillant. Il n'y a pas assez d'information sur le fonctionnement des éclairages, de la climatisation, le choix du mobilier. Les paniers servant au bon fonctionnement des bureaux flexibles (flesk desk in english) n'ont pas été fournis à tous les salariés. La salle de restauration n'a pas une capacité suffisamment grande. L'improvisation c'est bien pour le jazz, pas pour les projets immobiliers.